

SOUS-PREFECTURE DE COMPIEGNE (OISE)

**Commission de Suivi de Site (CSS)
de la Société Gurdebeke à Moulin -Sous-Touvent
jeudi 12 juin 2014**

La commission de suivi de site de la société Gurdebeke de Moulins-sous-Touvent s'est réunie le jeudi 12 juin 2014 à la sous-préfecture sous la présidence de M. Hubert Vernet, sous-préfet de Compiègne.

- PJ. : - liste des participants
- présentation des activités de GL Organosol
- présentation du centre de stockage de déchets non dangereux de Château gautier

Société Organosol

Conformément à la décision prise lors de la CSS du 18 décembre 2013 de ne pas créer une CSS spécifique à la société Organosol, M. Bochand, responsable du site Organosol, présente les résultats de son activité de compostage en début de séance (présentation jointe).

S'agissant plus particulièrement du compost mûr, M. Bochand répond à M. Guillemain qu'il est stocké pendant un mois en extérieur pour la fin de maturation et que les pluies n'ont aucune influence sur celui-ci ; 2000 tonnes de compost mûr sont actuellement stockés sur le site.

L'entreprise emploie 3 personnes dont M. Bochand qui part à la retraite au 1er octobre 2014, et travaille avec 2 clients : la Lyonnaise des eaux et Terralys.

Société Gurdebeke – site de Château Gautier

1/ - Présentation par M. Gurdebeke

Après la présentation de l'avancée des travaux réalisés sur le site (cf power-point en annexe), M. Gurdebeke accepte, à la demande de M. Guillemain d'organiser une visite des sites, avant exploitation, pour un groupe d'une cinquantaine de personnes.
Après concertation, la date du 24 juin à 18 h 30 est retenue.

2/ - Présentation DREAL (M. Claparède)

- S'agissant de la mise en service du 1er casier du site de Château Gautier, la DREAL a effectué une visite sur place et rédigé les rapports de synthèse correspondants.

- Suite à la réception d'une plainte de signalement de mauvaises odeurs, l'inspection des installations classées s'est rendue sur site le 17 avril 2014 pour procéder aux constatations de caractérisation de l'épisode olfactif.

Sur place, une odeur est perceptible sur la route menant du site de Château Gautier vers l'ancienne décharge mais ne s'apparente pas à celle de biogaz.

Des vérifications sont alors réalisées sur le site de l'ancienne décharge (état du sol, installation de captage du biogaz, torchère et bassins de décantation) ; elles concluent que ce site n'est pas à l'origine de l'odeur perçue.

Par contre, deux autres installations classées se situant à proximité immédiate de l'ancienne décharge mais relevant d'une autre subdivision de la DREAL, une visite est programmée le 24 avril 2014. Au moment de la réunion de la présente CSS, le rapport de l'inspection est en cours de finalisation ; les conclusions seront transmises à la mairie de Carlepont par la DREAL dès leur finalisation.

3/ - Questions diverses

- Mme Achin, relayée par d'autres membres de la CSS, fait part de l'inquiétude des riverains quant à la qualité de l'eau et souhaiterait que des analyses soient effectuées sur les différents piézomètres ainsi que sur le rû de Vésigneux qui ne semble pas figurer dans les études, préalablement à l'ouverture de la décharge.

S'agissant du rû du Vésigneux, la DDT propose de se renseigner et de faire passer rapidement l'information aux membres de la CSS.

Réponse apportée le lendemain de la CSS : le Vésigneux devient en aval le rû Daniel qui fait bien l'objet d'un prélèvement.

- M. Guillemain fait part de ses inquiétudes quant aux ravinements visibles sur la digue en fonction des aléas climatiques ; à l'appui, il montre des photos faisant par ailleurs apparaître des fossés surcreusés, et pour certains une disparition totale de ceux-ci.

- Concernant les fossés, M. Gurdebeke signale qu'il les avait fait creuser pour empêcher les vols et actes de vandalisme suite au vol de 7 batteries, solution la plus efficace et la plus immédiate face à de tels faits. Une équipe de terrassement est en train de reboucher ces fossés.

- Concernant les ravinements sur la digue, l'engazonnement va permettre de remédier au problème. M. Gurdebeke rajoute que les fortes pluies n'ont aucune incidence sur les lixiviats (pas de problème de pollution),

Une réunion de la CSS est programmée début décembre 2014. Sur proposition de la mairie de Carlepont, elle se tiendra dans cette commune ; elle sera précédée d'une visite du site dont l'exploitation aura alors débuté.

Le sous-préfet,

Hubert Vernet